

**Entre les soussignés**

**Pharmacie :**

**Raison sociale (si différente) :**

**Code CIP :**

**Adresse :**

**Code Postal :**

**Ville :**

**Tél :**

**Mail :**

**Nom et prénom :**

**N° SIRET :**

**N° FINESS (id. Sécurité sociale) :**

Ci-après dénommée « **le Client** »

Et

La société **Pharmaplus Digital**, Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est 21 Bd Frédéric Mistral 83400 HYERES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULON, sous le numéro 844 433 557, représentée par Madame Anne-Lise CASABIANCA en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « **Pharmaplus Digital** »

Ci-après dénommée, individuellement, une « **Partie** » et, collectivement, les « **Parties** ».

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:**

**DEFINITIONS GENERALES:**

Pour l'application du présent Contrat, les mots revêtus d'une majuscule dans le texte auront la signification donnée ci-après. Ces mots auront la même signification au singulier et au pluriel.

- **Anomalie** : tout bogue ou dysfonctionnement reproductible et toute non-conformité fonctionnelle ou technique du Site.
- **Cahier des charges** : signifie : les prescriptions techniques et graphiques relatives au Site Internet et à l'espace Extranet du Client, telles que définies par le Client et remises à la société Pharmaplus Digital, incluant les infrastructures graphiques et la maquette de sites Web choisies par le Client sur proposition de Pharmaplus Digital.
- **Contrat** : signifie le présent accord en ce compris son préambule, ses annexes et avenants éventuels, qui en font partis intégrantes.
- **Données** : ensemble des informations fournies par le Client et destinées à être diffusées sur le Site Internet et/ou l'espace Extranet.
- **Extranet** : l'espace extranet sécurisé dont l'accès est exclusivement réservé aux pharmaciens et à l'équipe officinale du Client.
- **Site Internet** : en l'espèce signifie le site internet créé par Pharmaplus Digital pour le compte du Client.

**ARTICLE 1. OBJET DU CONTRAT**

Le Contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Pharmaplus Digital réalisera, conformément au Cahier des Charges, le Site Internet et l'espace Extranet du Client et assurera les prestations de services, en particulier, d'hébergement et de maintenance du Site Internet du Client, décrites aux articles 3 à 6 du Contrat.

Dans le second cas, le Client garantit à Pharmaplus Digital que le nom de domaine ne porte pas atteinte aux droits de tiers, notamment sur des marques antérieures, et qu'il a effectué toutes les recherches d'antériorité d'usage avant l'enregistrement. En conséquence, le Client s'engage à relever et garantir Pharmaplus Digital contre toute condamnation qui pourrait éventuellement être prononcée à son encontre en raison de droits de tiers sur le nom de domaine choisi par le Client.

**ARTICLE 2. DUREE DU CONTRAT**

Le Contrat est conclu pour une durée initiale de un (1) an commençant à courir à compter de la date de sa signature par la dernière en date des Parties. A l'issue de cette période, il sera renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une durée d'un (1) an, selon les tarifs et conditions financières de Pharmaplus Digital à la date de la reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par lettre simple ET par téléphone ou par e-mail avec accusé de réception, par l'une ou l'autre des Parties, en respectant un préavis de deux (2) mois avant chaque échéance annuelle.

Dans les deux cas, le nom de domaine sera acheté et enregistré par Pharmaplus Digital au nom et pour le compte du Client. Celui-ci pourra le vérifier en demandant un extrait whois sur le site [www.who.is](http://www.who.is) (Whois est une base de données qui permet de retrouver tous les titulaires d'un Nom de domaine). Le prix payé par le Client aux termes de l'article 11 du Contrat comprend les sommes engagées par Pharmaplus Digital pour acquérir et enregistrer le nom de domaine au nom et pour le compte du Client.

Pharmaplus Digital s'engage à renouveler le nom de domaine du Client pendant toute la durée d'exécution du Contrat.

**ARTICLE 3. REALISATION DU SITE INTERNET ET DE L'EXTRANET**

La société Pharmaplus Digital s'engage à la réalisation du Site Internet avec un Extranet selon le choix de maquette acceptée par le Client et les modalités stipulées dans le Cahier des charges et les présentes :

**3.1. Nom de domaine du Site internet et choix de Template**

**NOM DE DOMAINE :**

Le Client exprime son choix en cochant l'une des deux cases ci-dessous.

Le Client laisse le soin à Pharmaplus Digital de choisir le nom de domaine avec l'objectif de tenter d'optimiser au mieux le référencement de son site officinal.

Le Client veut choisir lui-même le nom de domaine **et propose** (s'il est libre de droit) :

- **Choix 1** : **www** ..... **. com** ou **. fr**
- **Choix 2** : **www** ..... **. com** ou **. fr**
- **Choix 3** : **www** ..... **. com** ou **. fr**

**SITE INTERNET ET CHOIX DE TEMPLATE :**

Le Client choisit lui-même le Template parmi les 3 choix présentés en annexe.

**3.2. Réalisation du Site Internet, de l'Extranet et mise en ligne**

Les prestations de Pharmaplus Digital, à ce titre, comprennent :

**En ce qui concerne le Site Internet :**

- 1) Proposition d'un choix de maquette de sites Web / infrastructures graphiques au Client qui servira de base à l'élaboration du Cahier des charges ;
- 2) Réalisation de l'architecture générale du Site Internet ;
- 3) Configuration des Données communiquées par le Client au sein de la dite architecture selon l'arborescence telle que décrite au sein du Cahier des charges ;
- 4) Réalisation de l'ensemble des éléments graphiques agrémentant l'architecture et les Données susvisées selon les thématiques visées au sein du Cahier des charges ;
- 5) Configuration technique de l'architecture, des Données et des éléments graphiques susvisés au sein du langage HTML afin de permettre son exploitation, son évolution et sa maintenance sur le réseau Internet utilisé. Le Site Internet intégrera une plate-forme d'administration qui permet, sous la responsabilité du(des) titulaire(s)

officiel(aux) de gérer le contenu du Site, de modifier/ ajouter/supprimer des produits, des descriptifs et des tarifs. Le Client accède à cette partie du Site au moyen de son identifiant et du mot de passe reçus.

En ce qui concerne l'Extranet :

L'espace Extranet du Client regroupera les services suivants : messageries, actualités, sondages, documents et statistiques de visites du Site Internet le cas échéant. Il sera accessible sur le site « [www.pharmaplusdigital.com](http://www.pharmaplusdigital.com) ».

### 3.3. Délais de réalisation des prestations de Pharmaplus Digital

Le Site Internet sera livré au Client dans un délai de vingt (20) jours ouvrés à compter de la réception d'un dossier complet par le Client. Un dossier sera considéré comme complet s'il comprend :

- le présent Contrat signé ;
- un RIB et une autorisation de prélèvement automatique au profit de Pharmaplus Digital ;
- les éléments et Données à insérer sur le Site et l'Extranet.

### 3.4. Autorisations légales et administratives

Le Client fait son affaire personnelle des autorisations éventuelles à recueillir auprès de l'Agence régionale de santé ou tout autre organisme compétent dans le ressort duquel est située son officine et de l'information à transmettre le cas échéant, au Conseil de l'Ordre des pharmaciens, la société Pharmaplus Digital n'étant tenue à aucun engagement à ce titre.

### 3.5 Conditions générales d'utilisation du site internet

Pharmaplus Digital met à disposition du client un modèle de Conditions Générales d'Utilisation du site internet ainsi qu'un modèle de politique de protection des données, que celui-ci pourra utiliser sous réserve d'en avoir préalablement validé les termes et conditions avec le conseil de son choix.

Ces documents qui sont communiqués uniquement à titre d'exemple, devront bien entendu être adaptés par le client en fonction de ses propres problématiques, obligations et modalités ; Pharmaplus Digital ne pouvant en aucun cas et pour quelque motif que ce soit être tenue en tout ou partie pour responsable, pour quelque cause que ce soit.

### ARTICLE 4. RECEPTION DU SITE INTERNET

La procédure de réception a pour objet de permettre au Client de vérifier la conformité et le bon fonctionnement du Site Internet lors de sa mise en exploitation par rapport aux spécifications prévues par la maquette de site web choisie par le Client.

La livraison aura lieu par Internet avec envoi du bordereau de livraison par Pharmaplus Digital, comportant tous les codes, identifiants personnels du Client, mots de passe et login permettant l'exploitation du Site Internet par le Client dans les conditions prévues au Contrat.

A l'issue de la réception du bordereau de livraison par le Client, celui-ci disposera d'un délai de cinq (5) jours ouvrés pour procéder à la validation des travaux et réaliser des tests visant à mettre en évidence d'éventuelles Anomalies.

Si les tests détectent des Anomalies, le Client transmettra une « fiche d'Anomalie » à Pharmaplus Digital, dans le délai de cinq (5) jours ouvrés précité afin que Pharmaplus Digital procède aux corrections nécessaires dans les meilleurs délais possibles.

Les Parties conviennent que les Anomalies mises en évidence pendant le délai de cinq (5) jours ouvrés sont classées en deux (2) catégories à l'issue d'une procédure contradictoire entre Pharmaplus Digital et le Client en fonction de leur impact sur le fonctionnement opérationnel du site :

- défauts bloquants ou graves ne permettant pas d'offrir une qualité de service conforme à celle prévue dans le Cahier des Charges et la maquette du site Web choisie par le Client,
- défauts mineurs n'ayant qu'une influence limitée sur la qualité de service ou concernant des cas de fonctionnement considérés comme marginaux dans la maquette du site Web choisie par le Client.

Dès qu'il ne subsistera plus de défauts bloquants ou graves et moins de trois (3) défauts mineurs, le Client s'engage à délivrer à Pharmaplus Digital un procès-verbal de réception signé qui vaudra acceptation pleine et entière du Site Internet et reconnaissance de sa conformité.

L'absence de notification d'Anomalies par le client à Pharmaplus Digital dans ce délai de cinq (5) jours ouvrés vaudra réception définitive du site par le Client.

### ARTICLE 5. HEBERGEMENT DU SITE INTERNET

Pharmaplus Digital assurera ou fera assurer l'hébergement du Site Internet du Client.

Le Site Internet sera, en principe, disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sauf dans l'hypothèse notamment d'un événement ressortissant de la force majeure telle que cette notion est définie par la loi et au Contrat, des opérations de maintenance et d'entretien, des opérations de mise à jour du site etc...

Le fonctionnement du Site Internet pourra ainsi être interrompu pour permettre d'effectuer les travaux d'entretien et de maintenance du système informatique (matériels et logiciels) que Pharmaplus Digital doit effectuer pour conserver la qualité du service.

Ces travaux seront exécutés aux heures où le serveur est le moins utilisé par le public. La durée de ces travaux ne devra pas dépasser un total de vingt-quatre (24) heures par mois.

En outre, Pharmaplus Digital peut procéder, après avoir prévenu le Client, à des arrêts du serveur liés à des raisons techniques exceptionnelles telles que : changement d'ordinateurs, extension du système, modification profonde du système, etc...

### ARTICLE 6. MAINTENANCE DU SITE INTERNET

Pharmaplus Digital s'engage à exécuter ou à faire exécuter par tout prestataire spécialisé les prestations de maintenance suivantes :

#### 6.1. Prestations de support

Pharmaplus Digital met à la disposition du Client une assistance technique par courriel à l'adresse : [societepharmaplusdigital@gmail.com](mailto:societepharmaplusdigital@gmail.com) ou par téléphone au numéro suivant 06.49.04.28.17. L'assistance téléphonique sera assurée de 9.00 à 12.30 heures et de 14.00 à 18.00 heures du lundi au vendredi (arrêt à 16.00 heures le vendredi).

#### 6.2 Prestations de maintenance corrective

La correction des Anomalies signalées par le Client pourra se faire, par intervention à distance sur le logiciel. Pour permettre l'exécution de ce service de maintenance à distance, le Client s'engage à installer, à ses frais, tous les éléments requis pour la connexion à distance entre son Site et le service de maintenance de Pharmaplus Digital.

### ARTICLE 7. SOUS-TRAITANCE ET TRAVAUX EXCEPTIONNELS

#### 7.1. Sous-traitance

Le Client est informé que Pharmaplus Digital utilise des sous-traitants spécialisés pour la réalisation de ses prestations (en particulier l'hébergement,..) et l'accepte expressément.

#### 7.2. Travaux exceptionnels

Tous travaux exceptionnels demandés par le Client ne rentrant pas dans le cadre des prestations définies au Contrat feront l'objet d'un devis qui ne sera exécuté qu'après accord des deux Parties.

### ARTICLE 8. RESPONSABILITE

#### 8.1. Responsabilité concernant la création du Site Internet

La société Pharmaplus Digital garantit la conformité du Site Internet à la Maquette de site web défini par le Client ainsi qu'à l'état de l'art et son adaptation aux logiciels de navigation du marché les plus courants.

La société Pharmaplus Digital garantit le Site Internet contre ses Anomalies provenant de vices ou erreurs de conception ou de réalisation. Cette garantie est consentie pour une durée d'un (1) an à compter de la réception du Site. Cette garantie comprend la prise en charge des erreurs et le remplacement défectueux ainsi que la reconstitution des fichiers du Site Internet endommagés. Cependant, cette prise en charge est exclusive de tous préjudices directs ou indirects subis par le Client, notamment liés à l'indisponibilité du Site Internet, quelle qu'en soit la durée. Pharmaplus Digital ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre de la destruction accidentelle des Données du Client, celui-ci s'obligeant à les sauvegarder.

La garantie est exclue dans les cas où le Client n'a pas respecté les conditions d'utilisation du Site Internet ou s'il est intervenu lui-même ou a fait intervenir un tiers sur le Site Internet.

#### 8.2. Responsabilité concernant l'hébergement du Site Internet

D'un commun accord, les Parties conviennent que Pharmaplus Digital est responsable des services fournis au Client dans le cadre d'une obligation de moyens et non de résultat.

Pharma Plus Digital s'engage notamment à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services proposés.

Les Parties conviennent, toutefois, que les réseaux pouvant avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres, nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'Internet dans son ensemble, ni un fonctionnement sans anomalies et de manière ininterrompue.

En conséquence, Pharmaplus Digital s'efforcera d'offrir un accès Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans qu'il puisse le garantir pour autant, compte tenu de la nature du réseau. Le Client reconnaît par les présentes que des fluctuations de la bande passante et les aléas émanant du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans l'accès au serveur, indépendante de la volonté de Pharmaplus Digital et extérieure à ses moyens techniques. Pharmaplus Digital garantit un accès au site par les utilisateurs du réseau dans les conditions d'une fréquentation raisonnable.

Dans l'hypothèse où, en raison d'un nombre de connexions ou de requêtes excédant les prévisions du Client, les capacités offertes par Pharmaplus Digital deviendraient insuffisantes, les Parties se concerteront afin d'envisager des modifications techniques et financières des conditions d'hébergement du Client.

Pharmaplus Digital ne saurait être tenue pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, Pharmaplus Digital informe le Client que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

Par ailleurs, Pharmaplus Digital n'est pas responsable de préjudices tels que préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande ou perte d'image de marque. Pharmaplus Digital ne saurait être tenu responsable des conséquences, directes ou indirectes et/ou de tout dommage qui affecterait le Client par suite de défectuosité ou de piratage du système et/ou en cas d'appel à des ressources informatiques externes à celles mises à disposition du Client par Pharmaplus Digital ; pour lesquels le Client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées.

Pharmaplus Digital ne pourra être tenu responsable envers le Client d'une baisse du chiffre d'affaires consécutive au fonctionnement ou à l'absence de fonctionnement, ou à l'utilisation ou à l'absence d'utilisation du site ou des informations s'y trouvant ou devant s'y trouver, d'intrusion illégale ou non autorisée de tout tiers dans le serveur web ou dans le site, d'un encombrement temporaire de la bande passante d'une

interruption du service de connexion à Internet pour une cause hors de contrôle du concepteur ; d'une faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel Pharmaplus Digital n'a aucun pouvoir de contrôle, ni de surveillance.

Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du site, consécutif à toute utilisation par les membres du personnel du Client non conforme aux instructions de fonctionnement qui lui auront été fournies par Pharmaplus Digital ou en raison de la modification ou altération du logiciel. Le Client s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de Pharmaplus Digital à ce titre.

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts auxquels Pharmaplus Digital pourrait être condamnée est limité au montant global annuel du prix défini à l'article 11 du Contrat.

### 8.3. Obligation du Client

Le Client s'engage à informer Pharmaplus Digital de toute modification concernant sa situation (notamment changement de coordonnées bancaires (RIB...), de raison sociale, d'adresse électronique ou autre...) au plus tard dans le mois de ce changement, sauf pour les coordonnées bancaires et le changement de l'adresse de messagerie, dont la modification devra être transmise dans les 48 heures à compter de son utilisation. A défaut de respect de ce délai, ou à défaut d'informer Pharmaplus Digital de ce changement, Pharmaplus Digital dégage sa responsabilité pour toute fermeture de service, conformément aux stipulations édictées supra ; et aussi pour toute conséquence financière qui pourrait découler de ce défaut d'information.

Le Client se doit par ailleurs de respecter les obligations légales tenant à son statut de directeur de la publication du Site Internet.

Il lui est ainsi rappelé que la page « mentions légales » du Site Internet doit contenir au moins :

- La dénomination ou la raison sociale de la personne morale ;
- L'adresse du siège social ;
- Un numéro de téléphone et une adresse électronique ;
- La forme juridique de la société ;
- Le montant du capital social,

Ainsi que, pour une activité réglementée :

- La référence aux règles professionnelles applicables ;
- L'indication du titre professionnel ;
- Le nom de l'Etat de l'Union européenne dans lequel le titre professionnel a été octroyé ;
- Le nom de l'ordre ou de l'organisme auprès duquel une inscription a été faite.

### 8.4. Cas de force majeure / fait du Client

La responsabilité de Pharmaplus Digital ne sera pas engagée :

- Pour tout cas de Force Majeure habituellement reconnu par les tribunaux ainsi que ceux définis par les Parties aux présentes et notamment si l'exécution du Contrat, ou de toute obligation incombant à Pharmaplus Digital au titre des présentes, est empêchée, limitée ou perturbée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de Pharmaplus Digital alors Pharmaplus Digital, sous réserve d'une prompt notification au Client, devra être dispensé de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou perturbation, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations sous réserve que la Partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux Parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure. Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, le Contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre Partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

- Soit encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après : détérioration de l'application ; mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa clientèle ; destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

### 8.5. Responsabilité concernant le contenu du Site Internet et de l'Extranet

Le Client est seul responsable des Données et informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses.

Les informations, de quelque nature que ce soit (contenu, texte, son, logos, images, etc...), accessibles sur le site, diffusées à la demande du Client ou par le Client, le sont sous sa seule et unique responsabilité à l'exclusion de celle de Pharmaplus Digital. Le Client garantit Pharmaplus Digital de tout recours de tiers portant sur le contenu du Site Internet et/ou Extranet.

La responsabilité de Pharmaplus Digital ne pourra pas être recherchée non plus en cas de divulgation ou utilisation illicite de l'identifiant ou du mot de passe remis confidentiellement au Client.

### 8.6. Limitation de responsabilité

En tout état de cause, il est rappelé que quelle que soit la nature de ses prestations, Pharmaplus Digital ne prendra pas en charge les dommages indirects revendiqués par le Client tels que manque à gagner, préjudice commercial ou financier, augmentation de frais généraux, conséquence du recours de tiers, perte de Données ou de marge, atteinte à l'image. En toute hypothèse, la responsabilité de Pharmaplus Digital ne saurait être engagée au-delà du montant global annuel du prix du Contrat.

### Article 9. PUBLICITE ET PROMOTION

Le Client autorise expressément Pharmaplus Digital à se prévaloir des services fournis au Client, notamment à l'occasion de manifestations, dans les colloques et publications

spécialisées sur les marchés professionnels, ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou plaquettes.

### ARTICLE 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

#### 10.1. Propriété du contenu du Site Internet et Extranet

Le Client est seul propriétaire du contenu du Site Internet et Extranet et de toutes les informations transmises à Pharmaplus Digital pour intégration dans le Site Internet et Extranet. Par conséquent, le Client est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle attachés aux Données insérées dans le Site Internet et Extranet et des droits des marques y afférents. Il sera donc seul habilité à en poursuivre l'utilisation à l'expiration du Contrat qu'elles qu'en soient les conditions d'hébergement.

#### 10.2. Propriété du Site Internet et de l'Extranet

Le Site Internet et l'Extranet sont la propriété exclusive du Client, sous réserve du complet encaissement du prix relatif à leur création.

A ce titre, s'ils comportent des droits d'auteur, Pharmaplus Digital s'oblige, à titre ferme et définitif, à céder au Client, pour la durée légale de protection desdits droits selon les lois françaises et étrangères et les conventions internationales, actuelles ou futures (y compris tous renouvellements, prorogations ou prolongations qui viendraient à intervenir quelles qu'en soient les causes) et pour le territoire du monde entier, sur tout support (papier, magnétique, etc...) et sous toute forme (codes sources, codes objets, binaire, etc...), tous les droits d'exploitation cessibles dont il est titulaire sur le Site Internet et Extranet, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires de tout pays, et notamment les droits prévus aux articles L122-1, L122-2, L122-3 et L122-6 du Code de la propriété intellectuelle, à savoir notamment :

- le droit de reproduction (droit de reproduire ou de faire reproduire, en tout ou partie, les Livrables, sur tout support, notamment papier, magnétique, numérique, CD-ROM, DVD, ou tout autre support informatique ou électronique, connu ou inconnu à ce jour, et ce, sans limitation de nombre) ;
- le droit d'adaptation et de traduction (la traduction ou toute autre modification des Livrables, en tout ou partie, en toute langue ou en tout langage de programmation (code source et code objet), le droit de les corriger ou faire corriger, faire évoluer, réaliser ou faire réaliser de nouvelles versions ou de nouveaux développements, de les maintenir, décompiler, mixer, modifier, assembler transcrire, arranger, numériser, porter sur toute configuration, interfacer avec tout logiciel, base de données, produit informatique, utiliser les algorithmes à toutes fins, les transcrire en tout ou partie, sous toute forme, modifiée, amputée, condensée, étendue d'en intégrer tout ou partie vers ou dans des œuvres existantes ou à venir et ce, sur tous supports) ;
- le droit d'exploitation, d'usage et de commercialisation (le droit de rétrocéder à des tiers, tout ou partie des droits cédés sur les Livrables, sous quelque forme que ce soit et notamment par une cession, licence, ou tout autre type de contrat, à titre définitif ou temporaire) ;
- le droit de représentation (le droit de diffuser ou de faire diffuser, de quelque manière que ce soit, par tout procédé ou support qu'il soit connu ou inconnu, tout ou partie des Livrables à quelque fin que ce soit).

Le prix de la cession des droits de propriété intellectuelle sus mentionnés est compris dans le prix défini à l'article 11.

En revanche, Pharmaplus Digital ne sera pas empêchée d'utiliser le savoir-faire, les compétences et l'expérience qu'elle possédait, qu'elle a développés ou qu'elle a acquis avant le Contrat ou dans le cadre de l'exécution de celui-ci.

### ARTICLE 11. CONDITIONS FINANCIERES ET PAIEMENT

#### 11.1. Réalisation du Site Internet

Pour la réalisation du Site Internet, le Client s'engage à payer à Pharmaplus Digital une somme globale et forfaitaire de cent cinquante euros hors taxes (150€HT). La facture de la société Pharmaplus Digital sera émise dès finalisation du Site Internet. Cette facture sera payable à réception.

#### 11.2. Réalisation de l'espace Extranet

Pour la réalisation de l'espace Extranet, le Client s'engage à payer à Pharmaplus Digital une somme globale et forfaitaire de quarante euros hors taxes (40€HT). La facture de la société Pharmaplus Digital sera émise dès finalisation de l'espace Extranet. Cette facture sera payable à réception.

#### 11.3. Tarif de l'abonnement

En contrepartie de la réalisation par Pharmaplus Digital de l'ensemble des prestations énumérées aux articles 5 et 6 ci-dessus, le Client choisit et s'engage à payer une somme globale annuelle d'un montant de cent quatre-vingt-dix euros hors taxes (190€HT), se décomposant comme suit :

- quarante euros hors taxes (40€HT) au titre des prestations relatives à l'Extranet
- cent cinquante euros hors taxes (150€HT) au titre des prestations relatives au Site Internet.

Cette somme sera prélevée, annuellement et automatiquement, sur le compte dont le RIB a été fourni à Pharmaplus Digital, à chaque date anniversaire du contrat.

A l'échéance de chaque terme annuel, Pharmaplus Digital se réserve la faculté de modifier ses prix, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique trois (3) mois avant le terme de l'échéance annuelle en cours si les nouveaux tarifs sont moins favorables au Client.

Suite à cette information le Client sera libre de ne pas renouveler le Contrat, dans les conditions précisées dans l'Article 2. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Par ailleurs, Pharmaplus Digital se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe réglementaire, administrative ou légale ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

#### 11.4. Pénalités de retard

Sans préjudice de tous autres dommages et intérêts, toute somme non réglée à l'échéance mentionnée sur la facture donnera lieu à l'application de plein droit d'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, jusqu'à complet paiement du prix ainsi qu'au paiement d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant

de 40 euros.

## **11.5. Autres conséquences d'un défaut de paiement**

Tout impayé (rejet du prélèvement automatique) sera considéré comme un défaut de paiement. De convention expresse et sauf report sollicité avant la date d'exigibilité et accordé par Pharmaplus Digital de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du Contrat, entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans préjudice :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du Contrat, quel que soit le mode de règlement prévu ;
- la possibilité de suspendre ou de résilier, si bon le semble à Pharmaplus Digital, l'exécution de tout ou partie du Contrat en cours, jusqu'au paiement complet des sommes dues par le Client dans les conditions définies ci-après : En cas de persistance d'un défaut de paiement, vingt (20) jours après réception d'une relance de paiement adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, Pharmaplus Digital sera en droit de procéder à la fermeture temporaire de l'hébergement. En cas de persistance du défaut de paiement au terme d'un délai de quinze (15) jours après la date effective de fermeture temporaire de l'hébergement, Pharmaplus Digital entreprendra alors l'effacement définitif de l'hébergement. Le Client recevra un autre courriel de notification pour l'informer de la date à laquelle prendre effet l'effacement définitif de l'hébergement pour défaut de paiement et la résiliation automatique du Contrat (sans qu'il soit besoin pour Pharmaplus Digital d'obtenir une décision d'une juridiction compétente en la matière). Le Client devra prendre toutes ses dispositions pour sauvegarder ses données avant la fermeture de son compte.

## **ARTICLE 12. RESILIATION POUR FAUTE**

Indépendamment des cas de résiliation spécifiques éventuellement prévus par d'autres clauses du Contrat, si l'une des Parties commettait à un quelconque moment une violation significative des termes, et/ou engagements contenus dans le Contrat, autre qu'un défaut de paiement dont les conséquences sont régies par l'article 11.4 susvisé, et ne remédiait pas à cette violation dans un délai d'un (1) mois suivant la notification écrite faite par l'autre Partie en ce sens, il sera automatiquement mis un terme au Contrat (c'est-à-dire sans qu'il soit besoin pour la Partie qui n'a pas commis de violation d'obtenir une décision d'une juridiction compétente en la matière) à l'expiration de la période mentionnée ci-dessus.

## **Article 13. CESSION DU CONTRAT**

Pharmaplus Digital se réserve le droit de céder ou de transférer le Contrat à toute société de son choix.

Le Client ne pourra pas s'opposer à cette cession ou ce transfert, ni remettre en question ledit contrat ou la validité des paiements à venir, et s'engage à délivrer une nouvelle autorisation de prélèvement automatique dès que la demande lui en sera faite par le nouveau titulaire du Contrat.

Celui-ci prendra alors à sa charge toutes les obligations contractuelles, légales ou réglementaires qui incombent à Pharmaplus Digital par le fait du Contrat.

## **Article 14. LOI APPLICABLE, ATTRIBUTION DE JURIDICTION et LITIGES**

La loi Française sera seule applicable au présent Contrat. Tout différend entre les Parties relatif à la formation, l'interprétation, l'exécution et/ou la cessation du présent Contrat que les Parties ne pourraient pas résoudre entre elles amiablement, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera soumis à la juridiction compétente de Toulon.

Les Parties reconnaissent expressément que la présente clause vise tant les actions contractuelles dans le cadre du Contrat que les actions délictuelles nées du fait du Contrat.

## **Article 15. DISPOSITIONS FINALES**

Si l'une quelconque des stipulations du Contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du Contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions. Dans ce cas, les Parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du présent Contrat.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du Contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

**ANNEXE : CHOIX DU TEMPLATE :** Le client choisit lui-même le template par les 3 choix ci-dessous :

**Template 1 : Site Vitrine moderne et épuré**



228 € TTC



**Template 2 : Site Vitrine classique et informatif**



228 € TTC



**Template 3 : Site Vitrine tendance et pratique**



228 € TTC



Fait à ....., le ..... / ..... / ..

La société PHARMAPLUS DIGITAL  
Anne-Lise CASABIANCA  
Présidente

Le Client  
Signature et tampon obligatoire

MERCI DE NOUS RENVoyer LE **CONTRAT SIGNÉ**  
SOIT PAR MAIL À L'ADRESSE SUIVANTE : [contact@pharmaplusdigital.com](mailto:contact@pharmaplusdigital.com)  
SOIT PAR VOIE POSTALE A L'ADRESSE SUIVANTE : 21 BD FREDERIC MISTRAL 83400 HYERES

FORMULAIRE DE RETRACTATION

À l'attention de PHARMAPLUS DIGITAL 21 boulevard Frédéric Mistral 83400 HYERES  
Mail : [contact@pharmaplusdigital.com](mailto:contact@pharmaplusdigital.com) :

Je/nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (\*) /pour la prestation de services (\*) ci-dessous :

Commandé le (\*)/reçu le (\*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(\*) Rayez la mention inutile.